VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Vœu b)

VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE SOCIALISTE SUR LA COUR D'APPEL DE RIOM

Marion CANALES et Pascal GUITTARD ne prennent pas part au vote

Rapporteur : Monsieur Jérôme AUSLENDER

La Garde des Sceaux a lancé, le 6 octobre dernier, une concertation autour de cinq chantiers quinquennaux de réforme de la Justice.

Les conclusions de ces cinq chantiers seront remises à la Ministre de la Justice le 15 janvier prochain, avant la présentation dans le premier semestre 2018 d'un projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022.

L'un de ces chantiers concerne la territorialisation et pose la question du maintien d'un certain nombre de Cours d'Appel, dont celle de Riom, dont le ressort recouvre les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, avec au total plus d'1,3 millions d'habitants.

Or, la Cour d'Appel de Riom répond au besoin d'un équilibre territorial. Sa disparition, ou l'amputation de ses missions, aurait pour conséquence la création d'un vaste désert judiciaire et un très grand éloignement des lieux de justice, et le risque d'une forte détérioration de l'accès aux droits.

De plus, la Cour d'Appel de Riom connaît une activité juridictionnelle soutenue, avec des résultats très satisfaisants, notamment en termes de délais de traitement en dessous de la moyenne nationale, 76% des affaires étant traitées en moins d'un an.

En outre, les magistrats du siège de la Cour d'Appel traitent en moyenne 365 affaires chacun pour une moyenne nationale de 332, et les magistrats du parquet général traitent en moyenne 2424 affaires chacun pour une moyenne nationale de 1603.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal demande que la Cour d'Appel de Riom reste une Cour d'Appel de plein exercice et ne voit pas non plus ses attributions réduites pour devenir une simple antenne de la Cour d'Appel de Lyon.

DELIBERATION

Le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JAN 2018

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND

Olivier BIANCHI